



# Complémentaire santé déduite sans adhésion

Par **MPG17**, le **08/02/2024** à **18:35**

Bonjour employée comme vendeuse en boulangerie pour un CDD de 3mois ma patronne ne m'a pas demandé ni affilié à leurs mutuelle obligatoire par contre a cf jour ça m'est bien prélevé sur ma paie à ce jour je n'ai aucunes mutuelle mais pourtant je jla paie déduite de mes salaires.

Ont il le droit?? et doivent t'iks me les rembourser ??

Par **Chaber**, le **08/02/2024** à **19:12**

bonjour

L'employeur a obligation de vous inscrire à une complémentaire santé mais doit vous remettre les documents

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33754>